

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014

Date de convocation : vendredi 24 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de conseillers présents : 63 pour la délibération 14-260, 62 à partir de la délibération 14-261,

Nombre de conseillers votants : 66 pour la délibération 14-260, 65 à partir de la délibération 14-261.

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Véronique GAUTIER – Yves LANIC – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Pascale CATTELIN – Jean-Pierre BRÉVAL – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Armelle LEFEBVRE – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Amélia BREANT – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Daniel BAYART – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – Anne-Gaëlle MEREUX – Katia CAMUS – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LEROUX – Hafidah OUADAH – Daniel JUBERT – Caroline ROUZEE – Jean-Pierre DUVERE – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Marie-Pierre DUMONT – Christian RENONCOURT – Ludovic LARUE – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRE – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Marie-Christine CALMON – Jean-Pierre TROCHET – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Sophie HOUSSAYE – Samuel ONFRAY – Alain RENAUX – Maryannick DESHAYES – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL pour la délibération n° 14-260 – Bernard CANGALON – Ousmane N'DIAYE – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Jean-Claude CHRISTOPHE.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANTS DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES :

Lionel LEGRIX – Thierry JIMONET – Agnès HALBOUT.

POUVOIRS :

Monsieur MACE à Madame BLANDIN, Monsieur DUFOUR à Madame CAMUS, Monsieur ZOUTU à Monsieur LEMARCHAND, Madame PERCHET à Monsieur LEROUX, Monsieur LECUYER à Madame TERLEZ, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur YUNG à Monsieur RENONCOURT, Madame PICARD à Monsieur CARRE, Madame DUVALLET à Madame BENAMARA, Madame DORDAIN à Madame NIAUX, Madame JOURDAN à Monsieur AMSALEM.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Sylvie CHENET – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Hubert ZOUTU – René DUFOUR – Marie-Dominique PERCHET – Pierre LECUYER – Sylvie LANGEARD – Patrice YUNG – Chantale PICARD – Didier PIEDNOEL – Pascal LEMAIRE – Jean-Philippe BRUN – Catherine DUVALLET – Fatia DJEMEL à partir de la délibération n° 14-261 – Rachida DORDAIN – Anne-Marie JOURDAN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Marie LE CALONEC.

Secrétaire : Ludovic LARUE

14-260 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Mise en place d'une organisation stratégique pour le développement économique et l'emploi

Monsieur LEROY introduit le vote de cette délibération en ces termes :

« Chers collègues, je vous propose d'aborder le premier dossier concernant la nouvelle organisation stratégique de nos services économiques. Comme vous le savez, nous avons fait du développement économique – donc de l'emploi – et la qualité de vie les priorités de notre action. Ce sont les deux jambes sur lesquelles nous voulons avancer. Les deux font la paire. L'un ne va pas sans l'autre.

On n'attire pas – et on ne retient pas les entreprises – sans qualité de vie pour les salariés. Et on ne peut pas parler de qualité de vie sur un territoire – comme le nôtre – quand le taux de chômage et la précarité sont élevés.

Il nous est donc apparu nécessaire de faire évoluer, d'adapter notre organisation, qui va nous permettre d'accélérer le développement économique avec une stratégie claire et une structure adaptée.

C'est une nouvelle phase d'évolution de la CASE, comme elle en a connu beaucoup au cours des 18 dernières années.

J'ai partagé avec vous, lors de la conférence des Présidents du 2 octobre, ma vision du sujet. Nous y avons consacré un Bureau, exclusivement, le 16 octobre dernier où nous avons passé quatre heures passionnantes.

Tout au long de ce mois, il y a eu entre-temps de nombreuses réunions, de commissions Développement économique, du Bureau et du Conseil d'administration de la SODEVIL, du Bureau, du Conseil d'administration et de l'assemblée de la MEF, plus des réunions bilatérales.

Le temps de la décision est donc venu et pour illustrer cette nouvelle organisation, je voudrais reprendre avec vous, en partie, ce que nous avons évoqué lors du Bureau du 16 octobre ; complété avec un certain nombre d'éléments que nous avons recueillis et sur lesquels nous avons échangés depuis. Il s'agit effectivement d'une nouvelle organisation stratégique pour le développement économique et l'emploi.

Nous allons aborder rapidement ensemble quatre points :

- Le contexte,*
- Les enjeux,*
- La stratégie et, enfin,*
- L'organisation que je vous propose d'adopter.*

Tout d'abord le contexte :

Il y a un certain nombre d'évolutions, à la fois au niveau national et au niveau régional qu'il est important de prendre en compte. La première, qui apparaît de plus en plus évidente, c'est que le couple Région-Intercommunalité devient déterminant pour, à la fois bâtir, co-construire, co-élaborer la stratégie de développement économique et la mise en œuvre du développement économique local. La région a des compétences étendues dans ce domaine. Elle n'a pas de territoire d'application. Ce sont les intercommunalités ou les métropoles qui ont les moyens fonciers mais aussi financiers, pour mettre en œuvre cette stratégie.

Le 2^e point – et on le voit à chaque fois que les circonstances économiques sont difficiles – c'est vrai dans le secteur privé comme dans le secteur public, plus c'est difficile, plus la concurrence est vive. Et on le voit très bien, aujourd'hui, sur chaque dossier sur lequel on travaille provenant de la région parisienne ou de l'Île de France en général, nous sommes au moins en concurrence avec quatre ou cinq autres territoires. Un entrepreneur qui a un beau projet va forcément explorer plusieurs pistes, plusieurs territoires. La concurrence, je peux vous le dire, devient très dure.

Et la réponse à cette concurrence, le positionnement, se fait par la qualité et la rapidité des réponses, l'engagement des équipes qui sont en charge de ces projets.

Le troisième élément de contexte qui me paraît absolument évident - et qui nous a paru évident à tous, lors du Bureau et de la conférence des Présidents – c'est qu'il y a une simplification à faire dans le nombre des structures qui interviennent dans ce domaine.

De la même façon que nous avons une réduction ou une optimisation des structures dans le domaine public – on le voit avec la diminution du nombre de SIVOM, de syndicats intercommunaux etc. – dans le domaine du développement économique il y a de nombreuses agences, organismes, etc. qui n'ont pas tous des tailles suffisantes ou critiques pour leur permettre d'être réellement efficaces. Il y a donc une simplification à opérer dans ce domaine-là, pour rendre l'action publique encore plus efficace dans le contexte budgétaire que tout le monde connaît.

Autre élément de contexte ; notre territoire est au cœur du développement projeté d'infrastructures de grande envergure qui vont nous impacter très significativement :

- l'axe Seine, entre Paris et Le Havre
- la ligne nouvelle Paris Normandie qui arrivera dans les 10 ou 12 ans,
- le contournement Est de Rouen dont on entendra prochainement parler.

Ces projets nous obligent à affiner notre offre, notre stratégie, pour savoir comment nous nous positionnerons par rapport à d'autres territoires.

Quels enjeux ?

Ils sont très clairs ! Si nous regardons les entreprises qui créaient des emplois et qui faisaient vivre cette région il y a 40 ans, nous constatons que c'était le textile, la chaussure, l'habillement, etc. Mais aussi tout ce qui était électro-domestique, l'automobile, bien sûr, l'industrie papetière, métallurgique et tous les grands noms des entreprises que nous avons tous en tête comme Wonder, Philips, Polygram, Portenseigne ou Labelle. Or, de toutes ces entreprises-là, il n'y en a plus une ! Elles ont toutes disparu et avec elles leurs fournisseurs, leurs sous-traitants, etc.

Alors, heureusement, nous avons eu à partir des années 70/75, une 2^e vague qui a irrigué notre territoire grâce – notamment – aux implantations sur Val de Reuil ; au démarrage avec la pharmacie, les biotechnologies et puis, plus récemment, la logistique, tout ce qui est cosmétique et parfums, etc.

Il est très clair que ce qui fait aujourd'hui la richesse de ce territoire sera amené à subir des modifications. On commence déjà à le voir dans le domaine de la pharmacie classique. L'année dernière, il y a eu, en France, 22 plans sociaux dans ce secteur. Par contre les biotechnologies se portent bien. Nous l'avons vu avec SANOFI qui vient d'annoncer de gros investissements.

Les biotechnologies vont encore bien se porter en France un certain nombre d'années, mais il y a d'autres secteurs qui vont subir des ajustements et pour lesquels cela va être plus difficile.

A nous, stratégiquement, de commencer à réfléchir à ce que seront les entreprises, les emplois, dans les 5, 10 ou 20 ans qui viennent. Il y a toute la grande transformation amenée par le numérique et nous avons décidé d'équiper en très haut débit l'ensemble des foyers et entreprises.

Mais il faut également penser aux métiers qui vont autour comme le e-commerce, toute la révolution de la santé, et puis, aussi la transition énergétique, le tourisme vert, le tourisme bleu lié au fluvial. Tels sont les secteurs sur lesquels nous devons nous positionner fortement.

Il y a également l'artisanat, le commerce de proximité, qui sont des pourvoyeurs importants d'emplois et qu'il faudra adapter aux nouveaux contextes.

Et puis, aussi, l'économie sociale et solidaire qui est aussi un pan de l'économie. Il ne faut pas la négliger, au contraire. Il y a un certain nombre de gisements d'emplois tout à fait intéressants dans un secteur qui a sa place et son rôle dans notre économie locale.

Et puis il y a tout ce qui est en émergence, de façon très stimulante, sur l'économie circulaire : les nouveaux concepts qui permettent non seulement de recycler mais à partir d'une matière première fabriquer un produit, lui donner un usage et la fin, le décomposer en matière première pour, à nouveau, repartir dans un cycle de production.

Donc, les grands enjeux, de notre point de vue, sont d'avoir une vision à moyen terme, d'essayer d'être prospectifs, d'avoir les contacts et faire venir des intervenants qui nous permettront d'y voir

clair et, surtout, de faire les bons choix à une époque où, l'argent public étant rare, il faut mettre le peu d'argent dont nous disposons sur la bonne case et non sur la case perdante.

Les axes stratégiques sont simples.

D'une part le développement endogène, ça c'est clair. Un vieux proverbe japonais dit « cultive tes points forts et tes points faibles diminueront ». Cela veut dire que lorsque nous avons un secteur d'excellence, nous avons une capacité à attirer autour de nous d'autres acteurs de ce secteur d'excellence.

Il faudra donc développer, dans le secteur des biotechnologies, de la cosmétique, un réel écosystème avec à la fois des fournisseurs, des co-traitants, des organismes de formation, des sociétés de services qui permettent de rendre ces grandes locomotives encore plus puissantes.

D'où le travail – important – de mise en réseau de tous les acteurs économiques qui doit être fait. Cette mise en réseau est aujourd'hui insuffisante parce que nous avons des grandes entreprises dont les dirigeants sont des cadres supérieurs qui travaillent quatre ou cinq années sur notre territoire et qui partent ailleurs. Il y a donc un vrai travail de fond à mener.

Et puis il faut que nous menions une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Aujourd'hui, nous avons un vrai problème dans notre secteur entre la qualification, que ce soit du plus qualifié au moins qualifié, et les emplois offerts.

Donc, dans cette transformation des métiers, des industries et des services, nous devons mener cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de façon coordonnée en interaction très proche, très directe, avec les entreprises, la chambre de métiers, la CCI, etc.

Voilà pour le premier point. Le deuxième axe c'est, bien sûr, le développement exogène. Il existe des grands projets au niveau national ou international et nous devons faire ce qu'il faut pour en attirer un certain nombre chez nous. Nous n'allons pas tous les attirer, c'est clair, mais si nous en attirons 5 à 10 %, nous serons très, très heureux. Pour y arriver, il faut être réaliste, le nom de la CASE n'est pas très porteur à l'extérieur du territoire.

Si nous essayons de faire venir quelqu'un de Paris en lui disant « venez à la CASE », il aura du mal à la trouver sur son GPS. Et je ne parle pas d'un investisseur étranger. L'idée est donc de participer à Rouen Normandie Invest - structure mise en place par la métropole rouennaise issue de la transformation de l'ADEAR - qui est un outil de promotion permettant d'aller chasser loin les gros gibiers. Cette participation reste à définir.

Mais le Président de Rouen Normandie Invest, rencontré la semaine dernière est aussi intéressé pour que nous entrions dans cette structure car nous avons des noms prestigieux, des entreprises locales connues dans le monde entier et qui sont des facteurs de crédibilité pour attirer d'autres investisseurs.

Et puis Eure Expansion, également. Nous allons participer et financer une partie des actions de promotion menées par Eure Expansion.

Voilà pour la première action ; la promotion, le marketing du territoire comme on dirait en langage français, de façon à attirer dans nos filets un certain nombre de contacts ; contacts qu'il faudra transformer en vente.

Ce sera le rôle de toute la partie commercialisation que nous conserverons en interne ; mission qui était assurée jusqu'ici par la SODEVIL et que nous internaliserons à partir de l'année prochaine si vous en êtes d'accord. Ce sera tout un travail autour de l'accueil des entreprises, des salariés qui viennent souvent démarrer les entreprises ainsi que de leurs familles.

Il y aura donc un travail à faire en matière d'adéquation d'emplois et d'habitations sur le territoire. Nous nous rendons compte que nous avons des personnes qui occupent des emplois sur le secteur mais qui ne trouvent pas à se loger et, à l'inverse, des gens qui habitent sur le territoire et qui ne trouvent pas d'emploi.

Tout ceci nous amène à dire qu'il nous faut une nouvelle organisation. Nous devons faire évoluer notre organisation vers le renforcement et le regroupement, mais surtout, faire en sorte qu'elle soit réactive, précise, très efficace et crédible de manière à gagner la bataille des projets.

Parce qu'encore une fois, c'est une vraie bataille. Nous ne sommes jamais tout seul sur un projet.

Pourquoi faut-il évoluer vers une nouvelle organisation ? De façon un peu schématique, si nous regardons ce qu'il se passe aujourd'hui, au cœur nous avons les entreprises, les salariés, les habitants en recherche d'emploi et qui sont confrontés à une multitude d'organismes qui interviennent dans ces secteurs.

Aujourd'hui, il y a à la fois un sentiment un peu confus chez ceux qui sont dans cette situation ainsi que des communications qui ne sont pas toujours les meilleures ; des pertes d'information critiques qui font que nous ne pouvons pas nous positionner et donc que nous perdons.

Ce que je vous propose, c'est quelque chose de plus centré, organisé, renforcé.

L'agglomération crée une Direction de l'Economie et de l'Emploi qui interagit :

- avec les entreprises et les salariés en essayant de mettre en adéquation des offres et les demandes d'emplois,
- avec les partenaires du tourisme, les partenaires de l'emploi, les partenaires de l'économie (chambres de commerce, CCI, etc.),
- le tout alimenté par la réflexion du C2D ; le Conseil de Développement Durable, que nous allons réactiver très rapidement.

Voilà, en gros, le schéma. Abordons le premier projet qui, encore une fois, n'est pas abouti. Cette Direction de l'Economie et de l'Emploi internaliserait à la fois les missions de la SODEVIL, dont le Directeur part en retraite à la fin de l'année, et les missions de la MEF en termes de statistiques, d'analyses et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les effectifs s'élèveraient à une quinzaine de personnes qui assureraient également les missions de commercialisation et d'implantation, qui accompagneraient les créateurs d'entreprises et qui assureraient un accueil sur mesures des entreprises qui se délocalisent pour se développer ou pour tout autre raison.

La mission animation économique est le 2^e pilier de cette direction. Elle aura pour objectif de mettre les entreprises en réseau. Il y a un vrai travail à mener car, pendant de nombreuses années, il n'y avait pas de structure. Depuis deux ou trois ans, des initiatives ont été prises par les entrepreneurs Seine-Eure et nous voyons ce besoin des entreprises d'interagir beaucoup plus entre elles et avec la CASE qui est le décideur et l'acteur majeur sur ce territoire.

Troisième pilier, la mission Artisanat, Commerce et Tourisme. Nous devons développer, attirer, un artisanat de qualité, développer le commerce et le tourisme de demain comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Enfin, quatrième pilier : la mission emploi et insertion dans laquelle nous retrouvons le PLIE, relevant déjà de la compétence de la CASE, mais aussi :

- l'accompagnement des entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, avec l'idée de créer un club de responsables RH qui serait animé par la CASE,
- le soutien aux habitants dans leurs recherches d'emplois en partenariat avec Pôle Emploi.

Si nous sommes d'accord ce soir, il nous reste deux mois pour travailler, avec les services, avec la Direction générale, pour structurer tout cela finement et déterminer comment nous intégrons les missions et les personnes.

Voilà ce que je souhaitais vous proposer » indique Monsieur LEROY avant de faire le point sur la future implantation de l'usine EPEDA sur la ZAC du Bosc Hétrel, à Criquebeuf.

Au terme de cette présentation, Monsieur LEVITRE prend la parole :
« Monsieur le Président, Cher Collègue,

L'emploi est la préoccupation première de nos concitoyens au niveau national.

Le nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, en Haute-Normandie s'établit à 161 450, soit une hausse de 4,1% sur 1 an, ce qui fait un taux de chômage de 10,8%.

C'est dire combien nous nous devons d'être attentifs à ce fléau et prendre bien évidemment, toutes les initiatives nécessaires pour maintenir l'emploi (c'est ce que nous avons dû faire chez M. Real etc...), développer l'emploi.

C'est la tâche qui nous appartient de mener encore mieux aujourd'hui et nous ne partons pas de rien.

Dans votre introduction, vous rappelez qu'avec 30 000 emplois, 25 parcs d'activité, notre agglomération est un acteur majeur du développement économique et de l'emploi dans la région. Et vous avez raison. Cela est dû au fait que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a su se doter d'outils performants. Tout d'abord un service interne efficace avec du personnel compétent, mais également la Société SODEVIL et la Maison de l'Emploi et la Formation qui ont, toutes deux, contribué à ce rayonnement.

D'ailleurs, tous nos partenaires économiques, qu'ils s'agissent des chefs d'entreprises, des groupements d'employeurs, ou la Chambre de Commerce et d'Industrie, sont unanimes pour reconnaître l'excellent travail effectué et le résultat significatif en termes d'emplois.

Aujourd'hui, malgré ces résultats excellents, vous nous proposez purement et simplement de liquider ces deux entités. Pourquoi une telle précipitation, pourquoi décréter des mesures aussi brutales alors que l'on sait que ces deux outils sont viables et fiables ?

Vous nous proposez une nouvelle organisation dont l'objectif est de réussir un véritable développement économique social et environnemental.

Pourquoi pas ? Nous sommes prêts à entendre et à participer à cette nouvelle stratégie, en mettant au centre de cette nouvelle organisation, celles et ceux qui sont les véritables acteurs du développement économique, c'est-à-dire, les salariés eux-mêmes.

Pour les avoir rencontrés, je peux vous assurer, Monsieur le Président, qu'ils y sont prêts.

Mais en aucun cas, nous ne pouvons souscrire, dans l'état actuel des informations dont nous disposons, à la disparition ultra rapide et programmée de la Société SODEVIL et de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Et cela pour plusieurs raisons, tant sur la forme que sur le fond.

La SODEVIL est une société qui a pignon sur rue depuis 18 ans, connue et reconnue tant par les chefs d'entreprises que par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Son efficacité et son utilité ne sont plus à démontrer : commercialisation de locaux d'entreprises, facilitation à l'implantation d'artisans et d'entreprises. Ainsi en 2013, la SODEVIL a vendu 42 744 m² de terrains industriels, elle a loué ou vendu 2 620 m² de locaux d'activités et 4 600 m² de locaux d'activités ont été construits ou sont en cours d'étude ou de construction.

En outre, elle a du personnel compétent et elle est un interlocuteur reconnu dans le développement économique.

Par ailleurs, elle a l'avantage, entre autres, d'avoir son siège au milieu des entreprises ce qui plaît aux employeurs, notamment pour des questions de proximité.

En bref, c'est un outil qui nous est envié

Néanmoins nous savons que la SODEVIL est malade et qu'elle accuse un déficit pour l'année 2013 qui tend en se confirmer dans une moindre mesure pour 2014.

Mais nous connaissons les causes des difficultés de la SODEVIL, nous pouvons donc y remédier. Il faut la sauver et non la faire disparaître.

Pour sauvegarder cette structure utile et efficace pour notre territoire et ses habitants, peut-être faut-il changer de raison sociale, pour avoir un outil beaucoup plus souple telle une association.

Personne ici, n'oserait remettre en cause l'action de la Maison de l'Emploi et de la Formation, utile et efficace, même si l'on doit encore mieux définir ces missions, peut-être plus de missions, d'études économiques. Ses relations et son travail avec les groupements d'employeurs comme le Gipave ou l'Asdeva ont été très importantes dans notre vallée de l'Andelle.

D'ailleurs, on peut s'étonner que, tout dernièrement, la coordination de l'Asdeva ait été confiée à Eure Expansion alors que la MEF aurait été en capacité de l'assurer au vu des liens privilégiés qu'elle entretenait avec cette structure dans la vallée de l'Andelle.

Eure expansion qui, au demeurant, est un excellent outil supplémentaire dans le panorama économique mais qui risque de connaître des incertitudes de viabilité si par malheur les départements venaient à être supprimés.

Je ne compte plus les actions qui ont été menées par la MEF dans notre secteur, toutes couronnées de succès comme la rencontre réalisée sur l'économie sociale et solidaire ou, encore, l'action préparée actuellement en direction des jeunes sur l'illettrisme.

A ce sujet, il faut savoir que notre territoire est plus touché par l'illettrisme et l'échec scolaire que la moyenne du reste de notre département. Il faut savoir que sur le territoire couvert par la MEF nous recensons plus de 1 000 personnes en situation d'illettrisme auxquelles il faut ajouter de nombreuses personnes dont le niveau scolaire est trop faible. Qui, demain, assurera cette qualité de formation ?

La Maison de l'Emploi est aussi un organisme de proximité qui touche une population qui, parfois est trop peu mobile.

Certains diraient qu'il y a doublon avec Pôle emploi. Cette assertion est fautive ! On sait que cet organisme est plus occupé par le volet indemnité des chômeurs. Et ce qui se passe actuellement concernant les contrôles renforcés sur les demandeurs d'emplois indemnisés ne va pas permettre le développement de la branche emploi et formation de cet organisme. A ce sujet, il faut constater que le regroupement de l'ANPE et des ASSEDIC n'a pas favorisé l'action emploi et formation que Pôle Emploi aurait dû développer.

Vous nous parlez de désengagement de l'Etat. C'est faux, puisque la loi de finance 2015 vient de voter la même somme au niveau national en direction des Maison de l'Emploi et de la Formation.

Pourquoi la direction de l'Eure, l'Etat, envisageaient de baisser la dotation pour notre Maison de l'Emploi de 50%. Quelles en sont les causes cachées ?

Pourquoi ne pas mener un combat pour exiger que la MEF perçoive la même subvention qu'en 2015 ? Ceci nous permettrait de prendre le temps de la réflexion pour la pérennité de cette structure.

Les salaires de la Maison de l'Emploi et de la Formation représentent 150 000 € chargés auxquels s'ajoutent 60 000 € de charges patronales sur un budget de 260 000 € au total. Je pense que si nous arrivons à mener notre combat sur le financement de la MEF notamment auprès des services de l'Etat, cette structure pourra vivre et continuer à rendre des services ô combien utiles pour nos concitoyens.

Mes chers collègues, les décisions qui doivent être prises ce soir sont énormément importantes. C'est l'avenir du développement économique, de l'emploi et de la formation qui est en jeu.

Nous n'avons pas, au vu des éléments que nous avons en notre possession et qui émanent des actions eux-mêmes, le droit de rayer d'un vote l'existence de ces deux entités.

Derrière ces deux structures il y a des hommes et des femmes qui y sont employés. Ces agents sont compétents et ont un savoir-faire utile à notre territoire. Dans les discussions que j'ai eues avec certains d'entre eux, il leur est proposé des solutions de reclassement inacceptable. En effet, il semblerait que, pour certains, on remplace leur Contrat à Durée Indéterminée par des emplois d'un an, parfois à temps partiel. Ou pire ! Il a été entendu que certains pourraient aller grossir les rangs des demandeurs d'emplois. Je trouve cette situation intolérable. D'autant qu'elle est organisée par une intercommunalité qui, comme je l'ai rappelé précédemment, entend agir pour l'emploi et les implantations d'entreprises.

En votant la suppression de ces deux entités, nous risquons également de concourir au déclin des potentialités d'installation d'entreprises créatrices d'emploi.

Je propose Monsieur le Président, mes chers collègues :

- de nous poser, de prendre le temps du travail et de la concertation pour améliorer notre travail en réseau, redéfinir les missions des uns et des autres et, il n'y a pas urgence. Donnons-nous une année pour faire tout cela.*
- une année d'activité supplémentaire pour voir comment on fait. Cela ne coûte pas cher à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.*

Le fait de rayer rapidement de la carte ces deux outils serait un mauvais signe envoyé à l'emploi, aux chefs d'entreprises. Que deviendront les clients actuels et ceux avec qui nous sommes en relations ? C'est également un mauvais signe envoyé à nos concitoyens qui, pour beaucoup, sont confrontés directement ou indirectement au chômage et aux difficultés sociales.

Afin de ne pas compromettre le développement de l'économie, de l'emploi et de la formation sur notre territoire, nous demandons l'ajournement de cette délibération que nous ne pouvons voter dans l'état.

Si celle-ci est mise au vote, notre groupe s'exprimera contre cet acte et nous appelons l'ensemble de nos collègues à se joindre à nous afin de sauvegarder la SODEVIL et la Maison de l'Emploi et de la Formation pour le bien de nos concitoyens ».

Au terme de cette intervention, Monsieur LEROY donne la parole à Monsieur RENONCOURT qui s'exprime en ces termes :

« J'avais en fait deux interventions à faire, puisqu'il y a plusieurs sujets, l'une liée à la SODEVIL, l'autre à la MEF.

Ma première intervention est, en fait, un message de Patrice YUNG qui, convalescent, m'a demandé de le passer ce soir.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Je voudrai en quelques mots vous convaincre qu'il faut absolument conserver la SODEVIL même si ce n'est plus sous sa forme actuelle !

Pour cela je m'adresse particulièrement aux nouveaux élus mais aussi aux anciens qui n'ont pas forcément pris en compte ce que la SODEVIL a apporté à notre territoire en général et à la CASE en particulier.

J'ai participé à la mise en place de la SODEVIL par les trois communes fondatrices de notre communauté. Depuis 17 ans son succès en tant que bras armé du développement économique ne s'est jamais démenti. La SODEVIL est appréciée par tous les acteurs du développement économique : la région, le département, les chambres consulaires mais surtout par les entreprises. Un seul chiffre car vous en avez déjà d'autres dans votre dossier : ces dernières années il s'est vendu en moyenne 18 ha de terrains dans l'Eure. Sur ces 18 ha, 10 ont été vendus par la CASE et

sur les presque 180 ha vendus au total par la CASE presque la moitié a été cédée à des entreprises extérieures. L'autre moitié est revenue à des entreprises locales (ou presque) qui cherchaient à s'agrandir ce qui a permis de conserver des emplois, mieux d'en créer !

En France, je ne connais pas de collectivités qui, pour leur permettre d'avoir un développement économique fort, ne se sont pas appuyées sur un organisme du type de la SODEVIL.

Je crois même Monsieur le Président que vous avez créé l'ARD lorsque vous étiez au conseil régional. Ce genre de structure est plus souple, plus efficace, plus réactive et les entreprises se reconnaissent en elle.

Les contre exemples sont nombreux et certains sont tout proches de nous. Lorsque vous venez de Paris, vous apercevez une ZI créée avant l'ECOPARC. La communauté qui gère cet espace n'a pas souhaité se munir d'une structure pour sa commercialisation.

Regardez ensuite l'ECOPARC et son pourcentage d'occupation et vous aurez alors une bonne idée de la différence. Je crois savoir que cette communauté veut désormais se doter d'une structure du même type que la SODEVIL dans les années à venir.

La SEM SODEVIL a certainement vécu dans son fonctionnement actuel. Nous avons d'ailleurs avec Jean-Marc MOGLIA commencé à étudier la mutation de cette SEM vers une SPL plus pratique en particulier pour son financement.

Il est vrai que le départ de son directeur pouvait être une bonne occasion pour la réformer.

Je voudrai en profiter pour rendre hommage à François Boutin et à toute son équipe pour l'énorme travail qu'ils ont effectué pendant toutes ces années. Nous avons là un personnel compétent et dévoué et il serait dommage de les voir partir vers d'autres horizons !

Je vous ai dit que la CASE devait beaucoup à la SODEVIL. Vous allez voter tout à l'heure une DM qui me paraît dans la droite ligne de ce qui vous a été proposé ces dernières années. Observez bien les recettes fiscales et leur évolution et vous vous rendrez vite compte que c'est la TP dans un premier temps puis l'impôt de substitution (bien que moins rentable) qui nous a permis d'avoir des recettes très confortables pour le bien de l'ensemble des communes. La création d'entreprises est donc non seulement source d'emplois pour nos habitants mais aussi source de richesses pour la CASE.

Voici donc les propositions que je fais :

1 – Ne pas dissoudre la SODEVIL ce soir mais la conserver le temps qu'il faudra pour mettre en place une nouvelle structure. Il n'y a aucune obligation de date pour cette dissolution. Cette nouvelle structure pourra être soit une SPL qui fait s'impliquer les collectivités, soit une association subventionnée par la CASE (comme le département et Eure Expansion)

Il faut impérativement reprendre dans cette structure l'ensemble du personnel actuel. Je vous signale que les locataires de l'hôtel d'entreprises ne souhaitent pas avoir d'autre interlocuteur que la SODEVIL.

Supprimer la SODEVIL, c'est faire un pas en arrière quand tout le monde fait un pas en avant !

2- Il faut conserver le sigle SODEVIL car c'est maintenant une marque de fabrique connue dans toute la Normandie et même dans toute la France. Le nom est extrêmement important. Une nouvelle appellation mettrait forcément du temps à être connue et du temps on n'en a pas de trop. On me dit que si l'intégration aux services de la CASE ne marche pas, il sera toujours temps de créer une association. Croyez-vous pas que dans la situation économique actuelle nous pouvons nous permettre de perdre deux années surtout au moment où on met en place l'ECOPARC 3.

Ce serait laisser le champ libre aux communautés environnantes qui envient notre réussite !

Il est prévu de s'appuyer sur Eure Expansion (ce qui se fait très bien actuellement) et sur Rouen Normandie Investissement.

Je crois sincèrement que si travailler avec la Région et ces deux organismes est essentiel, se priver de la SODEVIL c'est prendre le risque important de perdre notre indépendance ; indépendance qui nous a permis de privilégier l'installation de bon nombre d'entreprises sur notre territoire.

Mesdames, Messieurs, la décision que vous allez prendre aujourd'hui n'est pas un combat gauche/droite (ou centre bien sûr) ni une lutte de prédominance entre des hommes ou des femmes, mais c'est un vote fondamental pour l'avenir de notre agglomération !

La Fontaine disait « rien ne sert de courir il faut partir à point » réfléchissez bien à cette phrase et si nous ne sommes pas prêts, prenons le temps de réfléchir. La SODEVIL actuelle peut encore survivre quelques heures !

Je vous remercie de votre attention (soutenue bien sûr) et à bientôt parmi vous.

C'était l'intervention de Patrice YUNG sur la SODEVIL, je voudrai m'exprimer sur la Maison de l'Emploi et de la Formation. D'abord sur la forme. Je débute, je le dis à chaque fois, mais je suis toujours un peu surpris par le fonctionnement de l'assemblée. J'avais exprimé –vous vous en souvenez – mon interrogation sur le fait que lorsque l'on désignait des représentants de la CASE dans diverses instances, tout le monde n'avait pas manifestement la capacité ni la possibilité de candidater.

J'observe aujourd'hui que lorsque vous nous promettez un débat large sur un sujet aussi important que l'emploi et la formation, près de la moitié de l'assemblée est écartée de ce débat puisque, si j'ai bien compris, il a eu lieu en Bureau et non avec l'ensemble des Conseillers communautaires ce qui paraît un peu curieux pour un fonctionnement démocratique. Voilà pour la forme.

Le 11 septembre dernier, nous avons exprimé un certain nombre d'interrogations, d'inquiétudes, sur cette Maison de l'Emploi et de la Formation et sur ce qui s'y fait. Nous avons demandé qu'on évalue les besoins, qu'on redéfinisse les missions, qu'on fixe les objectifs. Quel était l'avenir de ses salariés de cette structure ? C'est cela, d'ailleurs, qui vous avait amené à dire que nous allions tenir un grand débat. J'avais cru comprendre tous ensemble, sous une forme différente de celle de ce soir, mais tous ensemble. Je constate qu'il n'en n'est rien.

Pour moi, toutes les objections, toutes les inquiétudes qui ont été exprimées le 11 septembre sont toujours valables. Votre délibération ne répond pas du tout à ces points que nous avons abordés et je pense que nous voterons contre tout à l'heure. Je rejoins en cela ce qu'a dit Gaëtan LEVITRE ».

Monsieur DUVERE prend la parole :

« Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais simplement préciser que le projet qui a été présenté ce soir va, pour moi, dans le sens de la simplification préconisée par l'Etat. Voilà. C'est tout ».

A son tour, Monsieur DELAMARE s'exprime :

« Monsieur le Président, j'entends beaucoup de conservatismes dans les déclarations que nous venons d'écouter. L'action publique, elle se rénove, elle se réforme. L'Etat le fait déjà lui-même et l'Etat encourage les collectivités locales à le faire. Alors je ne comprends pas comment certains peuvent avoir peur de la ré-internalisation de compétences qui sont les priorités les plus importantes. Si nous ré-internalisons, c'est effectivement pour être plus efficaces et pour assurer plus de lisibilité à l'action.

L'exemple de l'Agence Régionale de Développement, cité tout à l'heure, est un contre-exemple. C'est effectivement une association, qui a correspondu à une époque. Mais qu'a fait la Région, si ce n'est de la ré-internaliser dans son service économique ?

L'Etat a renforcé Pôle Emploi, dans le domaine de l'emploi et même de la formation. Je ne pense pas que la Maison de l'Emploi et de la Formation assure des formations. Elle n'en n'a d'ailleurs jamais fait.

Pour la SODEVIL, le problème est différent. La SODEVIL a été un outil excellent qui a correspondu à l'époque du plein développement des zones d'activités. Mais je pense que le service Economie et Emploi que nous souhaitons créer reprendra toutes les techniques qui étaient celles de la SODEVIL. Donc, sincèrement, je ne comprends pas tous ces conservatismes à une époque où il doit y avoir des évolutions très fortes de l'action publique ».

Madame TERLEZ prend la parole :

« Je voudrai juste rappeler que lors du congrès de l'AdCF, qui a eu lieu au début du mois d'octobre, un syndicaliste était invité à la table ronde du vendredi matin. Il nous rappelait que la violence de la crise économique de 2008 avait imposé des mutations économiques extrêmement fortes. Il soulignait que les meilleures réponses à ces mutations avaient été trouvées par les EPCI.

L'agglomération est, à mon sens, le bon échelon pour prendre à bras le corps la question de l'économie et de l'emploi, surtout dans le contexte de la réforme territoriale ; laquelle confirme et confirmera encore le rôle prépondérant des intercommunalités.

Notre collectivité, par sa connaissance du territoire (les entreprises, les acteurs de l'emploi, les profils des demandeurs d'emploi, etc.), peut et doit assurer la coordination du développement économique.

Les entreprises ont besoin de visibilité. Pour cela il faut élaborer un plan pluriannuel d'investissements et éviter la dispersion des décisions, des process et des missions.

Dans un contexte budgétaire contraint d'un point de vue national et au moment où l'Etat se désengage de plus en plus, nous devons aux habitants de notre territoire une organisation qui assure une véritable efficacité des politiques publiques en matière d'emploi et de développement économique.

C'est exactement la proposition que nous fait ce soir Monsieur le Président ».

Monsieur JUBERT livre son sentiment :

« Il y a quelque chose qui m'a choqué dans les propos attribués à Monsieur YUNG, c'est « on a le temps ». Nous n'avons pas le temps ! Vous savez tous qu'il y a des entreprises, ici, qui ont essayé de s'implanter un peu plus en Normandie. On leur a dit d'aller à Caen, ils attendent toujours. Ils ont regardé vers Rennes et, le lendemain, les gens de Rennes étaient dans leur bureau. Il y a eu de l'efficacité et ces usines-là se sont installées à Rennes.

Donc, nous n'avons pas le temps ! En ce moment, quelqu'un issu de la région parisienne et qui cherche à s'implanter en province a quatre ou cinq pistes. Il peut aller dans l'Yonne, dans le Loiret et, éventuellement, ici.

Nous avons donc un travail énorme à faire, urgent, si nous souhaitons au moins récolter un maximum d'emplois ».

C'est au tour de Monsieur JAMET de partager son point de vue sur ce dossier :

« Deux ou trois remarques qui vont un peu dans le même sens que ce qui a été dit – fort bien ! – par Christian RENONCOURT parlant pour Patrice YUNG et par notre camarade maire d'Alizay

D'abord un témoignage sur les salariés de la MEF. Par chance, nous avons pu compter sur eux pour monter, il n'y a pas très longtemps, les Etats généraux de l'emploi à Val de Reuil. Je salue la qualité du travail qui a été fait par les salariés de ce service. Leur dévouement, leur intelligence, leur compréhension des situations font que parfois, je me suis demandé si ce n'est pas eux qu'il fallait préserver plutôt que Pôle Emploi.

Et donc, on fait disparaître quelque chose proche de la population qui travaille, proche de la population à la recherche d'un travail. Nous avons un instrument de moins au service de la lutte contre le chômage.

J'ai entendu que vous souhaitiez, Monsieur le Président, faire en sorte de le recréer. Mais il n'empêche que l'attachement personnel – presque – que l'on peut avoir pour ceux qui ont travaillé pour nous fait que le souhait que cette structure demeure est quand même très fort.

La deuxième chose qui a été dite tout à l'heure : ce n'est pas en dénigrant ce qui a été fait les années précédentes, mes chers collègues, qu'on arrivera à dire du bien de notre territoire. Il n'est pas vrai qu'aucune entreprise ne s'est installée ici dans les 10 dernières années. Il n'est pas vrai que les entreprises sont allées chercher ailleurs. Il n'est pas vrai qu'on les a découragées.

Réprobations dans la salle.

Nous avons eu une efficacité générale qui a fait que, avec les structures qui existaient, avec la SODEVIL dont je ne suis pas le premier des avocats, mais avec d'autres également, nous avons cherché dans cette communauté d'agglomération, sous une autre présidence et avec une autre majorité, à retenir un maximum d'entreprises, un maximum de croissance économique et un maximum d'emplois.

Et je pense que les résultats sont là et qu'on devrait plutôt les saluer et dire : peut-être qu'il y a d'autres idées qui sont ici ? Je les ai entendues ; elles sont certainement respectables, mais ce qui a été fait doit être respecté.

Et puis la 3^e chose et l'inquiétude que nous pouvons avoir, c'est qu'il est en train de se créer une sorte de service administratif dont j'ai entendu que Madame TERLEZ se faisait le grand défenseur, ce qui est très bien. Mais je ne savais pas que parmi vos idées, celle que l'économie soit un service administré était au premier rang – je ne l'avais pas compris ou pas ainsi en tout cas – la crainte que nous pouvons avoir, c'est quelle transparence ? Quelle gouvernance ? Quelle indépendance pour ce service d'économie sociale, une fois encore très centralisé ?

Mais je ne remets pas en cause la sincérité des uns, l'honnêteté des autres, mais quelle transparence, quelle gouvernance, quelle indépendance pour ce service qui paraît un peu le service du Président ?

Je vois bien recentraliser auprès de vous, cher Bernard LEROY, un certain nombre d'organismes qui étaient indépendants et qui travaillaient en périphérie. C'est un recentrage. C'est quelque chose qui se passe directement sous vos ordres.

Donc je repose mes questions :

Quelle indépendance ? Quelle gouvernance ? Quelle transparence ? Je suis prêt à entendre toutes les raisons qui laisseraient penser qu'elle existe, mais pour le moment, je ne les connais pas et donc je vois un service qui n'a pas démerité – bien au contraire – la MEF ; une croissance économique qui s'est réalisée ici au profit de tous, dans une bonne répartition, et puis un service que je ne connais pas encore et dont je n'ai pas toutes les assurances qu'il pourra fonctionner aussi bien que ce qui existait et qui est en train de se monter.

D'où les interrogations, les questions qui se posent et qui m'amèneront en effet à voter contre, avec mes amis de Val de Reuil, le projet que vous présentez Monsieur le Président ».

Au terme de l'allocution de Monsieur JAMET, Monsieur PRIOLLAUD présente son point de vue : « Je voudrais dire que j'ai entendu, en effet, de la part des intervenants du début de séance, le constat selon lequel il était urgent d'attendre. Je rejoindrai Daniel JUBERT puisque je pense, au contraire, qu'il est urgent d'agir.

Il ne s'agit pas du tout de dénigrer ce qui s'est fait ces dernières années, il y a 20 ans, il y a 10 ans, absolument pas. Simplement, il s'agit aussi de tenir compte d'une situation qui évolue. Je pense qu'il serait quand même de mauvaise foi d'essayer de personnaliser ce débat en opposant ceux

qui sont pour le personnel de la MEF ou de la SODEVIL et ceux qui sont contre. Ce n'est pas le sujet et il faut bien distinguer les structures des missions.

Le projet qui est proposé me semble aller dans le bon sens. C'est un sujet qui réorganise les missions. Il faut déconnecter les personnes des missions parce que le sujet n'est pas là. Ce n'est pas un sujet de Droite ou de Gauche. Le sujet, c'est de se doter de l'organisation la plus efficace pour faire face à deux défis majeurs.

Le premier, c'est la situation de l'emploi au niveau national et l'absence de croissance. Sur le territoire, le taux de chômage est de 10,5%, mais sur certaines parties – que ce soit à Val de Reuil ou Louviers – il est bien au-delà de ces 10,5%. Il nous oblige à répondre à un certain nombre de questions qui ont été évoquées par le Président dans son exposé liminaire :

- le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.
- la multiplication des structures qui fait qu'elles ne se parlent pas assez.

Si nous parlons de Pôle Emploi, lorsque la Directrice nous explique qu'elle a plusieurs centaines de milliers d'euros à consacrer à la formation mais qu'elle ne sait pas comment les utiliser parce qu'elle n'a pas forcément connaissance des projets de développement économique, des implantations, cela doit aussi nous interpeler.

Le sens de la réorganisation, c'est d'avoir d'avantage de cohérence et de puissance.

Deuxième défi, c'est celui des transitions auxquelles nous sommes confrontés : la préparation des filières d'avenir créatrices d'emplois. Je crois que ce qui est novateur, dans l'organisation qui est proposée, c'est lier de façon structurelle le développement économique et l'emploi ; ne pas montrer qu'il y a deux branches séparées mais allant l'une avec l'autre.

Par rapport à la réorganisation, nous avons trois options possibles :

- l'option du statu quo. Peut-être que sur ces bancs, certains s'en satisfont, veulent le prolonger, considèrent que le temps n'est pas venu, aujourd'hui, d'agir, que c'est prématuré. Moi, je considère que lorsqu'on a la situation de l'emploi que l'on connaît, quand on a le contexte national que l'on connaît, le statu quo n'est pas une solution.
- Nous avons en 2^e option, la suppression non pas des structures mais des missions. Et cela, ce n'est pas une solution souhaitable non plus parce que les missions qui sont aujourd'hui exercées par la SODEVIL et par la MEF – et qui l'ont été depuis de nombreuses années – sont utiles. Donc, on ne revient pas sur les missions mais sur la façon dont nous devons les structurer et les organiser.
- C'est le 3^e scénario qui est celui de l'internalisation, qui doit permettre, justement, d'avoir une cohérence et une force supplémentaire au service du développement économique et de l'emploi.

Je crois que c'est la solution qui doit nous permettre d'avancer. Elle ne sort pas du chapeau. Je le dis à Monsieur RENONCOURT, nous avons eu une réflexion, des débats, des interventions extérieures qui nous ont apportées leur expertise.

Pour parler des personnes – c'est une préoccupation bien légitime à laquelle il faut être extrêmement attentifs – elles doivent pouvoir rejoindre prioritairement une organisation internalisée : cela va de soi.

Personne n'a envie de mettre des personnes au chômage. Ce n'est pas le but et ce n'est pas l'enjeu. Ne réduisons pas ce débat à cela. Nous sommes tous animés par la même ambition, avec des solutions différentes, de faire en sorte que les demandeurs d'emploi sur notre territoire retrouvent un emploi qui soit adapté à leur formation et de faire en sorte que de nouvelles entreprises soient incitées à s'installer et à se développer sur notre territoire. Pour créer des emplois, mais aussi de nouvelles filières de manière à anticiper les évolutions auxquelles nous serons confrontés dans les mois ou les années qui viennent.

Voilà, je pense, la philosophie qui doit guider nos débats. Pour ma part, je pense que la proposition qui est faite est pragmatique, pas idéologique et surtout, qu'elle répond à un besoin, à une urgence ».

Au terme de cette intervention, Monsieur JACQUET prend la parole :
« Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ce débat est passionnant, il faudra faire attention qu'il ne soit pas passionné et que l'on ne caricature pas un certain nombre de positions. Il n'y a pas les conservateurs d'un côté et les réformateurs de l'autre ; les pro-emploi et les anti-emploi. Nous sommes tous dans le même bateau et nous réfléchissons tous à des solutions.

Je crois que nous partageons tous - globalement - le diagnostic de territoire sur la question de l'emploi. Nous en avons déjà débattu une fois au niveau du Bureau. Je pense que c'est plus, aujourd'hui, un problème sur les moyens que nous allons accorder à un grand service de l'économie et de l'emploi.

Je pense que le projet peut être utile. Même si ce n'est qu'une ébauche, il est intéressant, il y a un certain nombre de choses. Je n'ose pas croire que ce soit juste un leurre qui soit lancé pour liquider, au bout du compte, la MEF et la SODEVIL. Mais je m'interroge tout de même sur les moyens qui seront accordés à ce nouveau service. Quelques exemples.

La Direction du développement économique existe depuis longtemps. Nous avons du personnel compétent. Mais on ne nous dit pas si cette Direction aujourd'hui composée de 7 agents, sera renforcée. J'imagine mal, si nous ne renforçons pas les moyens, comment elle pourra avaler les missions de la MEF et de la SODEVIL. C'est une interrogation à laquelle il n'a pas été répondu.

Sur la disparition de la SODEVIL. Nous ne pouvons pas entendre dire que rien n'a été fait sur ce territoire. On a pourtant entendu un certain nombre de choses qui tendaient à aller dans ce sens. J'ai, au contraire, l'impression que s'il y a eu un territoire qui a été efficace en matière de développement économique ces dix ou quinze dernières années, c'est notre communauté d'agglomération grâce - en partie - à ses outils qui ont montré leur pertinence.

Je voudrai relire trois lignes d'un document que nous avons validé ensemble et qui est le Projet de territoire écrit de façon collective et partagée par les élus du précédent Conseil communautaire. Monsieur le Président, à l'époque vous étiez en charge du Développement économique. J'imagine que vous avez participé à cette contribution. Je lis à la page 20, sur le chapitre 4 au sujet de l'offre foncière à destination des entreprises :

« la création de cette offre nécessite une importante anticipation de la part de la collectivité. Les contraintes administratives et juridiques induisent un délai de réalisation important ».

Tout ça pour mettre en avant la volonté d'avoir une structure - je ne sais pas si ce doit être la SODEVIL même si cela me paraît pertinent de garder le nom de la SODEVIL parce qu'il est connu je ne sais pas si ce doit être cette forme juridique-là - mais, au bout du compte, la SODEVIL a montré, malgré les difficultés de financement, sa capacité, sa réactivité. Aujourd'hui, nous savons qu'une structure juridique parallèle permet plus de réactivité.

Un mot sur l'emploi. Je pense qu'il ne suffira pas d'ajouter Emploi à la fin de la Direction de l'Economie pour dire que nous travaillons véritablement sur l'emploi. Parce que, finalement, on a repris systématiquement ce que faisait la MEF et on n'invente rien de nouveau. Je pense que nous avons encore du chemin à parcourir.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, en Conseil en Bureau, j'ai un peu insisté lourdement, mais nous avons une vraie problématique.

Nous entendons récemment le Président de la région qui était ici-même à vos côtés lorsque nous avons évoqué le projet de territoire. Il nous a fait part du souhait de la Région d'intensifier sa politique de formation. Or, sur ce sujet, nous ne voyons pas grand-chose de notre part. Vous nous

demandez aujourd'hui de tuer la MEF, qui a pourtant montré son utilité. Elle n'est peut-être pas allée jusqu'au bout des résultats attendus mais elle a aussi, peut-être, été handicapée par une réduction de moyens d'année en année ; notamment de ses personnels. Ce qui n'a pas facilité l'exercice des missions.

Dernier élément, peut-être anecdotique, il y a l'ambition qu'on se donne et il y a les actes.

Dans le projet de Direction du développement économique, on parle beaucoup de tourisme. Je suis heureux de constater que l'on considère que cela peut être un vecteur de développement économique. Mais je note que la CASE, sur l'exercice 2014, retire 100 000 € au budget de l'office de tourisme et qu'elle retirera 25 ou 45 000 € sur l'exercice 2015 ce qui entraîne, de facto, la suppression d'actions. Il me semble que ce n'est pas un bon signal envoyé sur cet axe fort du développement économique.

Cette délibération me laisse un goût amer dans la bouche. Enfin, sur la forme, on nous oblige à voter un package ; c'est-à-dire à la création de la nouvelle Direction, la suppression de la MEF et de la SODEVIL. J'aurais préféré trois délibérations. Nous aurions pu nous positionner de façon différente parce que si je peux partager un certain nombre d'objectifs sur la création de la Direction, je ne partage évidemment pas le souhait de liquider la MEF et la SODEVIL ».

C'est ensuite au tour de Monsieur LANIC de s'exprimer :

« Monsieur le Président, Cher Bernard LEROY, chers amis, chers collègues, chers camarades, je voudrais m'exprimer comme je le fais habituellement au nom du Front de Gauche Républicain et Citoyen.

J'espère que vous serez indulgents avec moi car il m'est extrêmement difficile d'intervenir ce soir derrière les ténors aguerris de la politique locale que sont Gaëtan, Marc-Antoine JAMET, Richard JACQUET ou Christian RENONCOURT.

Je vais sans doute dire ou redire des choses que vous avez déjà entendues et je vous prie de bien vouloir m'en excuser d'avance, mais ce sera avec ma sensibilité qui, vous le savez, m'est personnelle.

La délibération que tu nous soumetts ce soir, Bernard, dit tout et fait son contraire. D'un côté, tu fais l'apologie de la SODEVIL et de la MEF, de l'autre, tu sonnes leur liquidation au nom du développement économique, de l'emploi et des économies à réaliser alors que la situation financière de la CASE est, par ailleurs, très saine.

La SODEVIL a commercialisé sur une dizaine d'années 18 hectares par an, un record sur notre département, je dirais même une prouesse dans le contexte de crise que nous subissons.

Lors du dernier Bureau, pour ceux qui n'étaient pas présents, Monsieur LESIMPLE - représentant la CCI de l'Eure qu'on ne peut pas soupçonner d'être un satellite ou un sous-marin de Franck MARTIN - a fortement souligné ce résultat inattendu.

Renoncer à cet outil performant dont la renommée et la notoriété dépassent les limites de notre territoire, à la veille de l'ouverture d'ECOPARC 3, est économiquement dangereux et humainement injuste pour les salariés dont tout le monde s'accorde à reconnaître le travail fabuleux.

Beaucoup de communautés qui avaient fait le choix d'internaliser cette compétence, devant la lenteur, la lourdeur des procédures administratives et des contraintes juridiques, se tournent vers des associations ou des SPL pour assurer ces missions. Nous, nous faisons le contraire.

Oui, en 2013, la SODEVIL est en déficit de 211 000 €. Nous en connaissons les raisons. Elles résultent de choix politiques que nous avons tous votés et non d'une mauvaise gestion comme pourraient le penser nos nouveaux collègues.

Ces choix, nous les assumons.

Toi, Bernard, pour quelques économies de bouts de chandelle, tu vas priver la CASE de son fleuron qui a contribué au dynamisme de son développement économique.

J'observe par ailleurs que la SODEVIL, dans la gestion de l'Hôtel d'entreprises et de la pépinière d'entreprise « Le Satellite », dégage un excédent de 161 000 € pour 2013. Tout n'est donc pas négatif.

Tu prétends faire mieux que mieux lorsque tu écris : « Réussir un véritable développement économique ».

C'est une critique à peine voilée et inacceptable de la politique économique impulsée par la précédente majorité.

Je rappellerai pour les nouveaux élus, que depuis 2001, tu as présidé aux destinées de la commission développement économique de la CASE. Le mandat précédent, tu étais aux manettes avec Jean- Marc MOGLIA. Tu avais les pleins pouvoirs. Personne ne t'a jamais empêché de faire plus et mieux pour l'emploi. Pourquoi as-tu tant attendu pour nous proposer ta nouvelle stratégie miracle ?

Tu ne nous feras pas croire que dans cet environnement économique très dégradé qui frappe particulièrement la zone euro, la CASE tirera de cette façon son épingle du jeu et deviendra un îlot de capitalisme luxuriant.

Ces dix dernières années, avant la fusion avec la CC Seine-Bord, la CASE a généré un solde positif annuel de 300 emplois. Voilà le défi à relever pour ce mandat. Nous jugerons aux résultats.

Tu évoques également le social alors que les fonctionnaires de la CASE se voient gruger petit à petit leurs acquis.

Concernant la MEF, les différents intervenants ont bien résumé la situation. Je souhaite simplement que les salariés qui vont perdre leurs emplois soient considérés avec un tout petit peu d'humanité.

Je déplore avec tristesse que dans une délibération suivante, nous allons attribuer une subvention de 68 000 € à une association déjà fort bien dotée pour l'organisation d'un salon alors que tu refuses à la MEF les moyens de son fonctionnement.

Je ne comprends pas ton empressement, voire ton impatience, à détruire ce qui fonctionne bien.

Concernant EPEDA, il faut arrêter de pavoiser, c'est indécent. Ce sont 160 emplois délocalisés de la Vallée de l'Andelle déjà sinistrée économiquement.

Les 25 emplois supplémentaires promis, nous les avons payés avec la Région, le Département et la ville de Criquebeuf. Nous avons gagné la concurrence financière avec l'Espagne, pays plus pauvre que le nôtre. Ce projet était déjà dans les tuyaux depuis deux ans.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération car nous ne cautionnerons pas cette véritable entreprise de démantèlement de notre patrimoine communautaire, intellectuel et humain.

Afin que chacun puisse s'exprimer en toute liberté et en toute indépendance, je demande, conformément à l'article 8 du règlement intérieur, un vote à scrutin secret ».

Madame Pascale CATTELIN intervient à son tour, plaçant son intervention en tant que salariée de Pôle Emploi :

« Depuis le début, je ne comprends pas le débat. Pourquoi opposez-vous la MEF à Pôle Emploi ? Pourquoi ce déchaînement contre Pôle Emploi ?

Je remercie Monsieur JAMET, d'ailleurs, de proposer la fermeture. Je l'invite, d'ailleurs, à venir passer quelques jours chez nous.

Il constatera, d'une part, que Pôle Emploi n'est pas un établissement administratif qui radie les demandeurs d'emploi et que, d'autre part, vous connaissez très mal ses missions.

Je me dois de soutenir mes collègues. Nous sommes 58 salariés. Nous gérons 10 000 demandeurs d'emploi et je pense que nous le faisons tous avec beaucoup de conscience professionnelle. Nous ne faisons pas que de la gestion administrative. Nous nous occupons également de formation.

Excusez-moi, je suis très émue parce que j'ai tellement entendu d'âneries ce soir que cela me révolte. Franchement.

Je suis quelqu'un qui est très passionnée par son travail. Richard JACQUET sait très bien que je suis aussi très impliquée dans sa commune à travers le Kit Emploi, que mes collègues et moi participons à de nombreuses réunions en dehors de notre temps de travail et que nous ne sommes pas là, en tant que fonctionnaires, pour radier les gens.

Franchement je suis révoltée parce que j'entends ici. C'est tout ce que j'avais à dire ».

*Monsieur JAMET demande un droit de réponse :
« Merci.*

Dans cette assemblée, nous ne mettons pas en cause les gens à titre individuel. Nous sommes des élus. Nous sommes là au nom de nos mandats. Ce qui fait que nous sommes ici, ce sont des représentations politiques, au sens large.

Je n'ai pas le pouvoir de revenir sur la création de Pôle Emploi et il ne s'agit pas d'attaquer ni ses salariés, ni sa Directrice, ni l'existence-même du service.

En revanche, Madame - dont je respecte le travail – sachez aussi qu'un certain nombre de gens parmi ceux qui sont vos administrés, souffrent du traitement qui leur est accordé par Pôle Emploi. Peut-être faute de moyens ?

La situation est celle-ci : un service supplémentaire comme celui de la MEF remportait, chez eux, une véritable adhésion.

Ce n'est donc pas une mise en cause ni de vous-même, surtout pas, ni de Pôle Emploi en général. Nous sommes ici sur un débat qui a été proposé par Monsieur le Président et dans lequel j'ai simplement dit quelques mots ».

*Monsieur LEROY prend la parole pour répondre aux différents orateurs :
« Il y a plusieurs niveaux d'interrogations qui se recourent chez les uns et chez les autres.*

Le premier, cela a été dit à plusieurs reprises, nous avons quelque chose qui fonctionnait bien, qui s'était bien développé, et nous avons tous rendu hommage au travail qui a été mené. Et je ne vais pas me rendre hommage à moi-même puisque, notre ami Yves LANIC l'a rappelé, pendant 12 ans j'ai présidé la commission des affaires économiques. C'est justement parce que je suis au cœur de ce développement que je sens, que je sais et je vois la nécessité d'évoluer.

Ce n'est pas parce que nous avons fait de bonnes choses il y a 10, 12 ou 15 ans, avec une certaine organisation, que cette organisation ne doit pas changer. Nous n'avons fait que ça, de changer. En permanence ! Nous avons fusionné, il y a deux ans. Seine-Bord et Seine-Eure. Nous nous adaptons, nous évoluons, nous regardons devant, sans regarder le passé.

Deuxièmement, sur l'idée que tout arrive subitement, d'un seul coup. Cela fait deux ans que le sujet de la SODEVIL est sur la table. Qu'avec François BOUTIN, l'ancien Président Patrice YUNG, Jean-Marc MOGLIA se posent la question de l'évolution.

Et après le départ en retraite de François BOUTIN qui a fait un travail excellent, tout le monde s'est demandé ce que nous devons faire. Maintenant. Après.

A ce sujet, nous rendrons un hommage appuyé à François BOUTIN lors de son départ en retraite, parce qu'il le mérite.

Sur la MEF... J'entends aujourd'hui des gens qui s'alarment. Sur la question de l'emploi, je n'ai entendu personne lorsque la MEF est passée de 7 à 4 salariés. Et de 4 à 3. Il n'y a eu aucun débat, ici. Personne n'a levé la main en disant « mais comment se fait-il qu'on supprime trois emplois ? Quatre emplois ? Personne ne s'est ému !

D'autre part, le constat est clair aujourd'hui, partagé par tout le monde, par l'Etat : la MEF est dans une situation sous-critique, avec une taille sous-critique. Il faut donc évoluer, adapter et ce que je propose parfaitement clairement dans ce rapport, c'est d'internaliser au niveau de la CASE les missions qui étaient portées d'un côté par la SODEVIL et de l'autre par la MEF. Cela permettra de créer un véritable service du développement économique qui passera de 7 à 15 personnes puisque nous recruterons également des commerciaux pour vendre de façon très agressive nos terrains afin de faire venir des entreprises et bâtir ce qu'il faut autour de l'emploi.

Donc, c'est un renforcement, une restructuration au sein de services qui n'ont rien d'administratifs. Qui n'ont rien de bureaucratiques.

Nous avons la chance – et je le vois tous les jours – de disposer d'une équipe de gens motivés, complètement impliqués, hyper réactifs et qui n'ont rien à voir avec une lourde structure bureaucratique. Je peux vous dire qu'en moins d'une heure, on peut réunir autour de la table les gens, les experts sur un sujet, prendre une décision et mettre cette décision en application très rapidement.

Sur la question de la gouvernance, lorsque vous dites que c'est beaucoup de pouvoirs dans les mains de Bernard LEROY – c'est un peu le sens de l'intervention de Marc-Antoine JAMET – je crois avoir montré depuis le début que mon style de gouvernance est d'associer le maximum de compétences et de gens qui veulent travailler. Quel que soit le bord politique !

S'il y en a un qui incarne une gouvernance ouverte, collaborative, je crois que c'est moi avec ce que j'ai mis en place depuis 6 mois.

Vous me faites donc un mauvais procès puisque c'est l'inverse qui a été mis en place. Je veux rendre encore plus efficaces les équipes qui sont motivées, dynamiques et qui se projettent dans l'avenir parce qu'elles sont jeunes, parce qu'elles en veulent et parce qu'elles voient bien les défis qui se présentent.

Juste un aparté sur le tourisme. Cette année, le fait que la taxe de séjour a rapporté de l'argent, que l'office de tourisme a rendu 100 000 € sur les 400 000 € qui avaient été versés, plutôt que de thésauriser l'excédent, l'office de tourisme a rendu l'argent.

Pour l'année prochaine, dans la mesure où nous sommes au tout début du cycle budgétaire, nous verrons quels sont les besoins de l'office de tourisme. Mais il est clair que le tourisme est un atout. Nous avons la chance d'avoir des locomotives privées, type Biotropica qui, en 2 ans, est devenu le 2^e site touristique de l'Eure. C'est une pépite que nous devons faire fructifier et mettre en réseau.

Voilà donc ce que je voulais dire. Encore une fois, il est temps d'agir. Tous ceux qui voient les clignotants qui s'allument partout, sont convaincus de la nécessité d'évoluer, vite, en internalisant les missions, en attribuant les postes – s'ils le désirent – à ceux qui les occupent aujourd'hui.

C'est bien une internalisation des missions, des compétences, des expertises et la mise en harmonie de toutes ces compétences sera assurée par la CASE pour être le plus efficace possible, le plus attractif possible en vue de la création d'emplois.

Voilà ce que je voulais vous dire à l'issue de ce débat.

Je voulais aussi vous rappeler notre mode de fonctionnement. Il y a la conférence des Présidents, le Bureau et le Conseil communautaires. Lorsque cette nouvelle structure sera en place, lorsque

nous serons armés efficacement, nous proposerons un grand forum de l'emploi et des perspectives économiques du territoire.

Je crois qu'il faut faire les choses dans l'ordre, qu'il faut les faire maintenant et non repousser à un an ou deux des dossiers qui, de toutes façons devront être lancés. Je vous propose donc de passer au vote qui se déroulera, comme il l'a été demandé, à bulletins secrets ».

A l'appel de leur nom, les conseillers communautaires glissent un bulletin dans l'urne, en leur nom et, éventuellement, au nom de l'élu qui leur a confié un pouvoir. Il est procédé au dépouillement.

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 43 voix POUR, 32 voix CONTRE et 2 abstentions**, le Conseil communautaire :

- valide la création d'une nouvelle organisation stratégique pour le développement économique et l'emploi.
- accepte dans le cadre de cette nouvelle organisation, le principe de la dissolution de la SEM SODEVIL au 31 décembre 2014 et de réintégrer les missions principales au sein de la nouvelle organisation.
- accepte le principe de la fin des financements apportés à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin de Louviers à partir du 1^{er} janvier 2015 et de réintégrer ses missions essentielles au sein de la nouvelle organisation.
- accepte le principe de la dissolution de l'association portant la Maison de l'Emploi et de la Formation.

14-261 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Sodevil – Approbation du rapport d'activités et des comptes de l'année 2013

Sur rapport de Madame BENAMARA, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activités et les comptes de l'année 2013 de la SODEVIL.

14-262 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Hôtel d'entreprises – Bilan de gestion 2013 et approbation des comptes

Sur rapport de Madame BENAMARA, le conseil communautaire approuve **par 75 voix POUR et deux abstentions** les résultats de gestion de l'hôtel d'entreprises.

Monsieur LEROY indique que les élus se retrouveront prochainement pour fêter comme il se doit ce départ en retraite de BOUTIN. Le remerciant chaleureusement pour son action, il propose au Conseil communautaire de l'applaudir.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur JAMET indique s'être abstenu parce qu'il a un litige avec la SODEVIL.

14-263 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Le Satellite – Bilan de gestion 2013 et approbation des comptes

Sur rapport de Madame BENAMARA, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les résultats de gestion du Satellite.

14-264 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Travaux de construction d'une crèche inter-entreprises rue de Maigremont à Val de Reuil – Procédure adaptée – 13 lots – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Madame BENAMARA, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

- **Lot n°1 : Gros œuvre**

Société VALETTE
540, rue Grande
27 380 RADEPONT

Pour un montant de 283 220 € HT, soit 339 864 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°2 : Charpente bois/ bardage bois**

Société BELLET
Voie C
ZA de la Briqueterie
76 160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL

Pour un montant de 72 000 € HT, soit 86 400 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°3 : Couverture / bardage**

Société GOUJON VALLEE
9, zone artisanale du Gros Chêne
76 230 ISNEAUVILLE

Pour un montant de 149 900, 74 € HT, soit 179 880, 89 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur)

- **Lot n°4 : Etanchéité**

Société SOPREMA
14, rue de Saint Nazaire
67 100 STRASBOURG

Pour un montant de 40 834,01 € HT, soit 49 000,81 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur)

- **Lot n°5 : Menuiseries extérieures – aluminium / métallerie**

Société ALUBAT
Zone artisanale – BP 17
76 890 TOTES

Pour un montant de 79 500 € HT, soit 95 400 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur)

- **Lot n°6 : Menuiseries intérieures – cloisons – doublage**

Groupement MPA / MOTTIER
Dont la société MPA est le mandataire
8, rue du 8 mai 1945
27500 PONT AUDEMER

Pour un montant de 111 564,06 € HT, soit 133 876,87 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°7 : Faux plafonds**

Société BTH
Parc d'activités des Lacs

BP 327
27 103 VAL DE REUIL Cedex

Pour un montant de 28 336 € HT, soit 34 003,20 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°8 : Revêtements de sols**

Société REVNOR
ZAC du Long buisson
350 rue Nungesser et Coli – BP 1628
27016 EVREUX Cedex

Pour un montant de 33 259 € HT soit 39 910,80 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°9 : Peinture**

Société CONCEPT D'ART ET DECO
20, rue Blaise Pascal
76 140 LE PETIT QUEVILLY

Pour un montant de 20 058 € HT, soit 24 069,60 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°10 : Electricité**

Société OISSELEC
2, avenue Philippe Lebon
76 120 GRAND QUEVILLY

Pour un montant de 40 989 € HT, soit 49 186,80 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), décomposé comme suit :

Offre de base : 40 897 € HT, soit 49 076,40 € TTC

Prestation supplémentaire éventuelle (alimentation de la motorisation du portail) : 92 € HT, soit 110,40 € TTC

- **Lot n°11 : Plomberie – chauffage – ventilation**

Société TONON SIMONETTI
10, rue Grande- Chanteloup
27 930 SAINT VIGOR

Pour un montant de 174 660,75 € HT, soit 209 592,90 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°12 : Equipements de cuisine**

Société SECOREST
19, avenue de Grammont
76 100 ROUEN

Pour un montant de 24 981. € HT, soit 29 977,20 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur).

- **Lot n°13 : VRD**

Société TOFFOLUTTI
RD 613

Pour un montant de 190 460 € HT, soit 228 552 € TTC (TVA à 20 % au taux actuellement en vigueur), décomposé comme suit :

Offre de base : 165 000 € HT, soit 198 000 € TTC
Prestation supplémentaire éventuelle 1 : station de relevage des eaux usées : 21 085 € HT, soit 25 302 € TTC,
Prestation supplémentaire éventuelle 2 : Motorisation du portail coulissant : 4 375 € HT, soit 5 250 € TTC,

En aparté au vote de cette délibération Monsieur JAMET demande un effort constant d'information envers les riverains ; même s'il reconnaît que les services ont bien pris en compte cette nécessité.

Madame BENAMARA souligne de son côté que « cette crèche s'inscrit très bien dans la cité contemporaine qu'est Val de Reuil et qu'elle plaira à coup sûr aux usagers ».

**14-265 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
– Réalisation d'un parc d'activités – ECOPARC III – Commune d'Heudebouville – Appel
d'offres ouvert – 5 lots – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Madame BENAMARA, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Concernant le lot n°1 : Voirie

**VIAFRANCE NORMANDIE SAS
Agence EURE Parc d'activités de la Fringale
27 101 VAL DE REUIL CEDEX**

Offre de base et option (incluse) pour un montant de 1 922 927,08 € HT soit 2 307 512,50 € T.T.C

Concernant le lot n°2 : Assainissement EU et EP

**ACM TP
130 rue Nungesser et Coli
ZAC du Long Buisson 2
27 930 GUICHAINVILLE**

Offre de base et option (incluse) pour un montant de 617 819,50 € HT soit 741 383,40 € T.T.C

Concernant le lot n°3 : Réseaux divers

**ACM TP
130 rue Nungesser et Coli
ZAC du Long Buisson 2
27 930 GUICHAINVILLE**

Offre de base et option (incluse) pour un montant de 871 545,00 € HT soit 1 045 854,00 € T.T.C

Concernant le lot n°5 : Espaces verts

**PAYSAGES ADELINE CREATION
ZAC des Champs Chouettes
Rue du Bois de saint Paul
27 600 SAINT AUBIN SUR GAILLON**

Pour un montant de 316 390,79 € H.T soit 379 668,95 € T.T.C.

Le Conseil communautaire autorise également à l'unanimité Monsieur le Président à déclarer l'infructuosité du lot 4 « Contrôles », dans la mesure où aucune offre n'a été remise.

14-266 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 1^{er} semestre 2014 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

DECISION

Sur rapport de Monsieur LEROUX, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour le premier semestre 2014 à la somme de 7 466,72 € T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

Répartition pour période du 01/01/14 au 30/06/14

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m ²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	4 855,61 €	328,53 €	321,82 €	611,52 €	1 349,24 €	7 466,72 €

14-267 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Participation au congrès Beauté & Packaging 2015 – Autorisation

Monsieur LETELLIER s'interroge sur la brusque augmentation de la subvention allouée à cette association :

- « Sur les trois dernières années, nous versions 30 000 €. Cette année nous inscrivons 68 000 €. Pourquoi ? »

Monsieur LEROY indique qu'il s'agit du montant global et que la CASE va percevoir des subventions qui ramèneront sa participation au montant habituel. Le mode d'organisation a changé et c'est désormais la CASE qui montera elle-même ce congrès.

Président de la *Cosmetic Valley*, Monsieur JAMET s'abstient de voter cette subvention et indique que « plus de 50% des ressources de la *Cosmetic Valley* proviennent désormais des entreprises elles-mêmes. Je demande de plus en plus aux entreprises et de moins en moins aux collectivités publiques » précise-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROUX, par 74 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 abstention, le conseil communautaire accepte de verser à *Cosmetic Valley* une subvention d'un montant de 68 000 € TTC en vue de l'organisation du congrès *Beauté et Packaging 2015*.

14-268 - FINANCES LOCALES - AUTRES DECISIONS - Budget Principal - Reprise des provisions constituées

En introduction, Monsieur MADROUX remercie les services et les élus qui ont travaillé sur ce dossier.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Article 1 : de mettre un terme à la constitution annuelle de ce type de provision,
- Article 2 : de reprendre en section de fonctionnement au chapitre 78 la somme de 1 500 000 euros au titre des provisions constituées dans le cadre de la décision modificative budgétaire n°4/2014.

14-269 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Décision modificative budgétaire n° 4/2014 - Budget Principal

Sur rapport de Monsieur MADROUX, par 43 voix POUR et 34 abstentions, le conseil communautaire :

- Décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire N°4/2014 par chapitres et opérations, d'arrêter le montant définitif des subventions d'exploitation versées aux budgets annexes et à l'Office de tourisme, de verser des subventions d'équipement aux budgets annexes Crèches d'entreprises et Activités économique, commerciale et artisanale,
- Approuve :
 - o **Article 1** : la décision modificative budgétaire N° 4 / 2014 sur le budget principal de la Communauté d'agglomération Seine-Eure par chapitres en section de fonctionnement et chapitres et opérations budgétaires en section d'investissement suivant les tableaux annexés à la présente délibération.
 - o **Article 2** : il est décidé d'arrêter le montant définitif des **subventions d'exploitation** à verser aux budgets annexes de la manière suivante :

		SP	DM	Exercice	Devers	Projet
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	657363 SUBVENTION BUDGET TRANSPORTS [04]	520 000	520 000	-	-	-
	SUBVENTION BUDGET CRECHE [06]	42 450	-	42 450	-	42 450,00
	SUBVENTION BUDGET ACT/MITE ECO [12]	328 000	80 000	408 000	-	408 000,00
	657364 SUBVENTION BUDGET RHD [09]	207 000	44 487	162 513	-162 513,00	513,03
	SUBVENTION BUDGET MAD [13]	128 950	40 264	88 686	119 801,00	208 487,07
	SUBVENTION BUDGET GENDARMERIE [14]	45 000	-	45 000	-	45 000,00
Total AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 271 400	524 751	746 649	-42 199,00	704 450,10
Total général		1 271 400	524 751	746 649	-42 199,00	704 450,10

- o **Article 3** : le montant de la subvention d'exploitation de l'Office du Tourisme au titre de l'exercice 2014 est arrêté à la somme de **250 000 euro**.
- o **Article 4** : il est décidé de verser une subvention d'équipement de **1 025 866 euro** au budget annexe Crèche d'entreprises au titre du financement des dépenses d'équipement.
- o **Articles 5** : il est décidé de verser une subvention d'équipement de **2 365 685 euro** au budget annexe Activités économique, commerciale et artisanale au titre du financement des dépenses d'équipement.

14-270 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES – Décisions modificatives n° 2/2014 : Eau potable, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Maintien à domicile, SPANC et N° 3/2014 : Activités économique, artisanale et commerciale

Sur rapport de Monsieur MADROUX, par 43 voix POUR et 34 abstentions, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote de la décision modificative budgétaire N°2 /2014 par chapitres sur les budgets annexes Eau potable, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Maintien à domicile, SPANC, et de la décision modificative budgétaire N°3/2014 pour le budget Activités économique-artisanale et commerciale suivant les tableaux annexés,
- approuve les décisions modificatives budgétaires N° 2 / 2014 sur les budgets annexes Eau potable, Transports, Crèche d'entreprises, Réseau Haut débit, Maintien à domicile, SPANC, ainsi que la décision modificative budgétaire N°3/2014 pour le budget Activités économique-artisanale et commerciale.

14-271 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de Bureau

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'état des décisions de Bureau passées au titre du mois de septembre 2014.

14-272 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'état des décisions du Président passées au titre du mois de septembre 2014.

14-273 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ADMINISTRATION GENERALE – Pôle métropolitain CREA SEINE EURE – Modification des statuts – Approbation

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté décide :

- D'approuver la modification des statuts du Pôle métropolitain CREA Seine Eure.
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté préfectoral de modification statutaire.

14-274 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ADMINISTRATION GENERALE – Commission consultative des services publics locaux - Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux qui s'établit comme suit :

Membres titulaires :

- M. Jean-Claude CHRISTOPHE
- Mme Sylvie BLANDIN
- M. Daniel JUBERT
- Mme Fadilla BENAMARA
- Mme Maryannick DESHAYES

Membres suppléants :

- M. Jean-Michel DERREY
- M. Hervé LETELLIER
- M. Didier PIEDNOEL
- M. Jean-Marc MOGLIA
- M. René DUFOUR

Représentant des associations :

- Union Départementale des Associations Familiales
- E.N.L (Entente Natation de Louviers)
- Association pour l'Amélioration du Cadre de Vie et de l'Environnement de Louviers
- Association AIR SAIN
- UFC « Que choisir » de l'Eure
- Association des Usagers des Transports Eure Seine (A.U.T.E.S)

Font également partie de la commission à titre consultatif :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.
- Mesdames et messieurs les responsables de services administratifs ou techniques de la Communauté d'agglomération Seine-Eure concernés par l'objet du service public.
- Les personnalités désignées en raison de leurs compétences dans la matière faisant l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil communautaire dit également que la présidence de cette commission sera assurée par M. le Président de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, ou par son représentant, qui sera désigné par arrêté.

14-275 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ADMINISTRATION GENERALE – Val de Reuil Athlétique Club – Participation financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 3 000 € T.T.C. au Val de Reuil Athlétique Club.

14-276 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE – Création du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CASE

Sur rapport de Monsieur LEROY, par 57 voix POUR et 20 abstentions, le conseil de communauté :

- décide de confier au CIAS la gestion du service d'assistance à domicile auprès des personnes âgées, dépendantes ou malades (Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)) ou handicapées (Prestation de Compensation du Handicap (PCH)) et services d'aide-ménagère qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire,
- décide de fixer à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS répartis comme suit :
 - o 8 représentants du conseil communautaire,
 - o 8 représentants de la société civile nommés par le Président de la Communauté conformément aux prescriptions de l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles.
- décide d'établir le siège du CIAS au siège de la Communauté d'agglomération, 1 place Thorel 27400 Louviers.

14-277 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Z.A.C. des Coteaux – Approbation du compte-rendu d'activité de l'année 2013

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve, par 64 voix POUR et 13 voix CONTRE, le compte-rendu d'activité de l'année 2013 établi par EAD pour la Z.A.C. des Coteaux ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, le tableau de vente et le tableau des acquisitions de terrain.

14-278 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes – Approbation du compte-rendu d'activités de l'année 2013

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité de l'année 2013 établi par EAD pour la Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé et l'échéancier.

14-279 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Zone d'Aménagement Concerté de la « Côte de la Justice » à Louviers – Approbation du dossier de réalisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil de communauté approuve à l'unanimité, en application de l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le dossier de réalisation modifié de la Zone d'Aménagement Concerté « de la Côte de la Justice ».

Le Conseil communautaire précise également que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites à l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- Un affichage pendant un mois à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure et en Mairie de Louviers,
- Une mention de cet affichage sera affichée dans un journal diffusé dans le Département,
- Une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Le dossier de réalisation de la ZAC « Côte de la Justice » pourra être consulté au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et en Mairie de Louviers aux jours et heures habituels d'ouverture.

14-280 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Zone d'Aménagement Concerté de la « Côte de la Justice » à Louviers – Approbation du programme des équipements publics

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil de communauté approuve **à l'unanimité**, en application de l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme, le programme des équipements publics modifié de la Zone d'Aménagement Concerté de la « Côte de la Justice » situé sur le territoire de la Ville de Louviers.

Le Conseil communautaire précise également la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites à l'article R.311-5 du Code de l'Urbanisme à savoir :

- Un affichage pendant un mois à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure et en Mairie de Louviers.
- Une mention de cet affichage sera affichée dans un journal diffusé dans le Département.
- Une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Le programme des équipements publics de la ZAC « Côte de la Justice » pourra être consulté au siège de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et en Mairie de Louviers aux jours et heures habituels d'ouverture.

14-281 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Val de Reuil – Acquisition de terrain à Eure Aménagement Développement pour l'implantation d'une crèche inter-entreprises

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil décide **à l'unanimité** d'acquérir une partie de la parcelle CV n° 253 sise rue de Maigremont sur la commune de Val de Reuil, appartenant à Eure Aménagement Développement, pour la réalisation de la crèche interentreprises.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 11 € le m² hors taxes, TVA en sus en vigueur à la date de signature de l'acte. Le montant total de cette acquisition sera calculé en fonction de la superficie exacte qui sera déterminée après réalisation d'un document d'arpentage, la valeur au m² demeurant inchangée,
- que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

14-282 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Aménagement du lotissement de la prairie des Fougères – Lot n°2 : Tranchées communes, eau potable, réseaux souples – Procédure adaptée – Avenant n°1 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil de communauté autorise **par 75 voix POUR et 2 voix CONTRE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 prenant en compte des travaux modificatifs. Cet avenant n°1 porte le montant du marché de 178 941 € HT à 200 941,10 € HT.

14-283 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de Val de Reuil – ZAC des Portes – Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie de la propriété CT 256

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** d'acquérir la propriété cadastrée section CT 256 d'une superficie de 4 570 m² sise Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 2 285 845,48 € hors taxes, TVA en sus au taux en vigueur à la date de signature de l'acte, prix valable pour un acte signé au plus tard le 30 novembre 2014,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette acquisition, sont à la charge de l'acquéreur,
- que les assurances et taxes diverses dues au titre des années 2012, 2013 et 2014 seront versées directement à l'Etablissement Public Foncier de Normandie sur présentation de justificatifs.

14-284 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Haute-Normandie - 6^{EMES} Rencontres du réseau Espace Rural et Projet Spatial - Subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire accorde à l'unanimité une subvention de 1 500 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie pour l'organisation des sixièmes rencontres du réseau espace rural et projet spatial.

14-285 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers - Convention Ville / CASE / Secomile / Eure Habitat pour l'entretien du quartier Maison Rouge à Louviers

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté décide à l'unanimité que la communauté d'Agglomération Seine-Eure sera signataire de la convention d'entretien et partie prenante de son exécution à travers les deux missions relevant de sa compétence :

- La propreté des espaces publics hors espaces verts,
- La collecte des déchets.

Le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention d'entretien du quartier Maison Rouge aux côtés de la Ville de Louviers, de Secomile et d'Eure Habitat.

14-286 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers - Financement du kiosque

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté décide à l'unanimité de co-financer cet équipement de proximité et de solliciter les partenaires suivants : Caisse d'allocations familiales de l'Eure, Conseil général de l'Eure, Région Haute Normandie, Ville de Louviers.

14-287 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers - Edition d'un livre-mémoire sur le quartier Maison Rouge

Sur rapport de Madame TERLEZ, par 68 voix POUR, 8 voix CONTRE et 1 abstention, le conseil communautaire :

- Décide d'attribuer à l'association *Gonzo Compagnie* la somme de 12 650 € pour faire éditer le livre-mémoire de Maison Rouge (conception graphique, maquette, suivi de fabrication, suivi de l'impression, impression de 500 exemplaires),
- Monsieur le Président, ou son représentant, à verser la somme dite à *Gonzo Compagnie* et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

14-288 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de rénovation urbaine et sociale du quartier Maison Rouge à Louviers - Convention 2015 - 2017 entre la Ville de Louviers et la CASE pour l'entretien ménager du Point Accueil Info ANRU, la Fabrik de Maison Rouge

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de renouveler la convention d'entretien ménager du Point Accueil Info ANRU, la Fabrik de Maison Rouge liant la Ville de Louviers et la CASE, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la CASE et la Ville de Louviers relative à l'entretien ménager du Point Accueil ANRU, la Fabrik de Maison Rouge.

14-289 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - POLITIQUE DE LA VILLE - Subventions au titre du Projet territorial de cohésion sociale

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire attribue à l'**unanimité** les subventions suivantes, soit au total de 34 332 € :

- Etude transformation banque alimentaire/épicerie sociale - Commune de Pont de l'Arche : 3 000 €
- Activités d'été à Louviers – Centre social Pastel Louviers : 8 500 €
- Chantiers GUP – CCAS de Val-de-Reuil : 20 000 €
- « Conception d'outils de communication » - Techne Cité : 2 832 €

14-290 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2014

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'**unanimité**, le conseil de communauté :

- valide la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.
- valide la participation financière de la CASE au CLS à hauteur de 115 539 € pour l'année 2014.
- autorise le Président à solliciter la Région et l'ARS pour demander des financements complémentaires et signer toutes les pièces afférentes.

14-291 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Projet ALICE-CASOU pour l'année 2014 – Mise en place d'une enquête familles

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil de communauté valide à l'**unanimité** la mise en place d'une enquête auprès des familles dans le cadre du projet ALICE-CASOU.

14-292 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Opération de promotion de la récupération d'eau pluviale – Demande de subvention - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 76 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire :

- valide ce projet visant à promouvoir la protection et l'économie de la ressource en eau auprès du grand public.
- approuve le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
150 cuves 500 litres	29 070 €	AESN	39 571,50 €	50%
150 cuves 1000 litres	45 573 €	CASE	23 742,90 €	30%
Communication	4 500 €	Particuliers	15 828,60 €	20%
TOTAL	79 143 €	TOTAL	79 143 €	100%

14-293 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Réseau de chaleur bois de Louviers – Aide au raccordement des particuliers – Monsieur Loïc GODNAIR

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de verser une subvention d'un montant de 1 500 € à Monsieur Godnair résidant au 13 rue Trinité à Louviers.

14-294 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Association ASCOVAL – Subvention complémentaire 2014 – Signature d'un avenant à la convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, **par 74 voix POUR et 3 abstentions**, le conseil communautaire :

- accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2014-121 avec l'association ASCOVAL,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1, avec l'association ASCOVAL, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 13 011 € TTC.

Le montant de la subvention passe de 4 653 € à 17 664 € au titre de l'année 2014.

14-295 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art'Com Louviers – Subvention complémentaire 2014 – Signature d'un avenant à la convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, **par 75 voix POUR et 2 abstentions**, le conseil communautaire :

- accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2014-27 avec l'association Art'Com Louviers,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1, avec l'association Art'Com Louviers, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 12 071 € TTC. Le montant de la subvention passe de 3 780 € à 15 851 € au titre de l'année 2014.

14-296 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Becquet – Subvention 2014 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale du Becquet et de verser une subvention d'un montant de 8 466 € T.T.C. à cette association.

14-297 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Thierry HINAULT – Acquisition de matériel et de supports de communication pour la carrosserie HINAULT située sur la commune d'Acquigny – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Thierry HINAULT et de lui verser une subvention d'un montant de 8 000 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	CASE	CG 27
8 000 € HT	4 000 € HT	3 443 € HT	557 € HT

14-298 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Loïc LEBOURGEOIS – Acquisition de matériel pour le garage Destock'Auto situé sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Loïc LEBOURGEOIS et de lui verser une subvention d'un montant de 11 990 € H.T. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	CASE	CG 27
11 990 € HT	5 995 € HT	2 997,50 € HT	2 997,50 € HT

14-299 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Isabelle DEPOUSARGUES – Acquisition de matériel pour le salon Tendance Hair's Coiff situé sur la commune du Vaudreuil – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Isabelle DEPOUSARGUES et de lui verser la subvention d'un montant de 4 410 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	CASE	CG 27
4 410 € HT	2 205 € HT	1 102,50 € HT	1 102,50 € HT

14-300 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Mme Céline DROUET - Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité PMR pour l'Institut Céline Beauté situé sur la commune des Damps - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Céline DROUET et de lui verser une subvention d'un montant de 8 196 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
4 260 € HT	2 130 € HT	1 420 € HT	710 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
3 936 € HT	1 958 € HT	1 968 € HT

14-301 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de M. Thierry MORIN - Réfection de la façade pour la Pâtisserie MORIN située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec M. Thierry MORIN et de lui verser la subvention d'un montant de 6 391 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
391 € HT	195,50 € HT	195,50 € HT

14-302 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Mme Brigitte DEHAYS - Travaux d'accessibilité PMR pour la boutique MAG PRESSE située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Brigitte DEHAYS et de lui verser une subvention d'un montant de 6 380 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	CASE
6 380 € HT	3 190 € HT	3 190 € HT

14-303 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Cécile PIEDNOEL – Aménagements intérieur et extérieur du local commercial PIEDNOEL OPTICIENS situé sur la commune de Louviers – Signature d’une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention d'octroi de subvention avec Mme Cécile PIEDNOEL et de lui verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT. Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	CASE	CG 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	CASE
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

14-304 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société Silicium Protection sise à Louviers

Sur rapport de Madame BLANDIN, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 2 019,38 € à la société *Silicium Protection*, sise à Louviers.

14-305 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé : PIG 2015-2017

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à engager la rédaction des conventions, protocole nécessaires à la mise en place du PIG ;
- à signer les documents afférents au PIG ;
- autorise la mise en œuvre du dispositif.

14-306 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Participation financière en faveur de LOGEAL IMMOBILIERE pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements PLUS - 26 rue du 8 Mai 1945 à Igoville

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de l'attribution d'une participation financière de 4 000 € TTC à LOGEAL IMMOBILIERE pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements PLUS - 26 rue du 8 Mai 1945 à Igoville,
- autorise l'élaboration d'une convention de paiement.

Le conseil communautaire dit également :

- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et, le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères,
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public,

14-307 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Participation financière en faveur de LOGEAL IMMOBILIERE pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements - PLUS et PLA1 10 rue de Léry à Incarville

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de l'attribution d'une participation financière de 4 000 € TTC à LOGEAL IMMOBILIERE pour l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements - PLUS et PLAI 10 rue de Léry à Incarville.
- autorise l'élaboration d'une convention de paiement.

Le conseil communautaire dit également :

- que le mandatement de la totalité de la participation s'effectuera sur la présentation d'un document certifiant la réception des travaux et, le constat par les services communautaires de la capacité de l'ensemble immobilier à la mise en œuvre du tri sélectif des ordures ménagères.
- que le mandatement de la participation sera conditionné à l'avis des services communautaires pour la mise en œuvre d'un volet insertion par l'activité économique sur ce marché public.

**14-308 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT -
 Programmation 2014 de logements locatifs aidés - Délégation des aides à la pierre**

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité le conseil communautaire :

- décide d'approuver la programmation de logements locatifs aidés pour l'année 2014 au titre de la délégation voir (ci-dessous) ;
- décide de demander des objectifs supplémentaires en PLAI afin d'assurer la programmation de base proposée et si possible les projets déposés en programmation complémentaire ;
- autorise Monsieur le Président à ajuster cette programmation à la marge de façon à mobiliser au mieux les moyens délégués par l'Etat ;
- le Président ou son représentant à notifier aux organismes de logement social, aux communes, à la Caisse des dépôts et consignations et à ses autres partenaires la programmation de logements et les décisions prises dans ce cadre ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions de subvention et d'agrément relatives aux opérations programmées, ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à ces opérations.

**Tableau récapitulatif des moyens délégués à la CASE
 et des opérations proposées par les organismes et finançables en 2014.**

	Objectifs délégués			Programmation		
	Convention	Avenant début d'année (60%)	Avenant prévu fin d'année (100%)	Déposée	Totale prévue fiabilisée	Observation
PLUS	77	54	90	36	56	
PLAI	33	24	40	63*	63*	* Dont 55 PLAI adaptés appel à projet Etat
PLS	20	20	20	0	11	
TOTAL LLS	130	98	150	99	120	
PSLA	-	20	20	0	18	

**14-309 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - HABITAT-LOGEMENT -
 Programme Local de l'Habitat - Dispositif d'aide à l'accession sociale - Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces

manquantes, une aide de 4 000 € au bénéfice de mademoiselle **LEBEL Véronique** et monsieur **FOLLIOU-VILLATTE Julien** pour la construction de leur résidence principale à Louviers.

Le Conseil communautaire dit également :

- que le dossier devra être complet au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 et au terme du PLH2 soit le 31 décembre 2017 ;
- que l'aide de la Communauté d'agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif, si possible préalablement à la signature de l'acte authentique d'acquisition du logement ou par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec la CASE ;
- que la Communauté d'agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés s'engagent à fournir à la Communauté d'agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'informations relatifs à l'opération.

14-310 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier **CAPUT Patrick**, 23, quai de seine à Saint Pierre du Vauvray : 2 400 €
- Dossier **GAILLARD Gilbert**, 3 rue Jean Mermoz à Pont de L'Arche : 242 €
- Dossier **QUENNEVILLE Marcel et Aline**, 19 rue de L'Eure à Martot : 675 €

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

14-311 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT- LOGEMENT – Aires d'accueil des gens du voyage – Modification de la tarification de l'électricité et de l'eau

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter la nouvelle tarification figurant ci-dessous,
- d'autoriser le régisseur des aires d'accueil à appliquer les tarifications modifiées dès le 1^{er} novembre 2014.

Objet	Tarification	Observation
Dépôt de garantie	50 €	Reconstituable
Redevance d'occupation du terrain	2,5 € par jour et par emplacement (soit 2 caravanes)	droit de stationnement, ramassage des ordures et mise à disposition d'équipements sanitaires
Avances sur redevance et consommation en eau et électricité	30 € pour un séjour d'une semaine minimum ou au besoin pour des séjours de quelques jours.	système de pré-paiement
Eau avec assainissement	4,01 € TTC/m3	Facturation au réel, ajustement au départ
Electricité	0,178 € TTC/kWh	Facturation au réel, ajustement au départ

Le Conseil communautaire dit également que le régisseur affichera les nouveaux documents sur chaque aire d'accueil.

14-312 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - Mise en œuvre de l'auto surveillance en entrée de la station d'épuration d'Acquigny et campagne de mesures sur l'Eure - Demande de subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- approuve la mise en place d'un dispositif de mesure et d'enregistrement des débits à l'entrée de la station d'épuration d'Acquigny, pour un montant estimé à 15 000 € HT,
- approuve la campagne de mesures et de suivi du milieu naturel pour les années 2015 et 2016, pour un montant estimé à 25 000 € HT,
- autorise Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie, pour l'inscription de ces opérations à un programme subventionné au meilleur taux.

14-313 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE - Étude sur l'origine de la pollution aux PCE/TCE en vallée de l'Iton et étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'aire d'étude - Conventions de groupement de commandes - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- annule la délibération du conseil communautaire n°14-187 en date du 26 juin 2014 autorisant Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat.
- approuve la constitution de groupement de commandes composé du GEA, du SAEP Evreux Nord, du SAEP d'Hondouville, du SERPN et de la CASE, selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, relative à la réalisation d'une étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la vallée de l'Iton,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation de l'étude de recherche de la pollution au PCE et au TCE sur les périmètres, du GEA, du SAEP Evreux Nord, du SAEP d'Hondouville, du SERPN, et de la CASE,
- désigne le GEA en qualité de coordonnateur des groupements ainsi formés ; à ce titre, le GEA sera en charge des procédures de mise en concurrence ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus,
- décide que les marchés seront attribués par la Commission d'appel d'offres du coordonnateur,
- autorise Monsieur le Président du GEA à signer, notifier et exécuter les marchés conclus dans le cadre des présents groupements de commande, ainsi que les avenants éventuels, au nom de l'ensemble des membres du groupement.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
 - signer les conventions de groupement de commandes précitées avec le GEA, le SAEP Evreux Nord, le SAEP d'Hondouville et le SERPN, pour un coût estimé à 20 % du montant restant à financer.
 - signer tout document nécessaire à l'exécution de ces études.
 - signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle.

14-314 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES - ENVIRONNEMENT - PROPRIETE PUBLIQUE - Actualisation des tarifs pour l'accès des professionnels et des administrations aux déchèteries de la Communauté d'agglomération Seine-Eure - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil de communauté accepte **par 71 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 abstentions**, les tarifs suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

	Prix € H.T. au m ³		Prix € H.T à la tonne	
	Anciens tarifs (2007)	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs (2007)	Nouveaux tarifs
Déchets verts	8,00 €	10,00 €	40,00 €	52,00 €
Encombrants - Tout venant	20,00 €	23,50 €	83,00 €	113,50 €
Bois	14,00 €	13,00 €	60,00 €	55,00 €

Gravats	18,00 €	14,50 €	15,00 €	12,00 €
---------	---------	---------	---------	---------

Le Conseil communautaire autorise également Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la FFB, la CAPEB, et ARE BTP mettant à jour les nouveaux tarifs.

14-315 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE - Signature d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil de communauté autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement.

14-316 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROPRETE PUBLIQUE – Fourniture de sacs à tri sélectifs – Convention de groupement de commandes avec le SYGOM – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil de prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché avec l'entreprise PLASTIQUES ET TISSAGES DE LUNERAY (PTL) sise Unité d'Ambrumesnil, BP 3, 76 860 Ouville-la-Rivière pour sa solution variante.

14-317 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Police d'abonnement au réseau de chaleur de l'îlot Thorel– Procédure adaptée – Attribution

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil de communauté accepte le cout de la chaleur à 71,78 € HT/MWh soit 75,73€ TTC/MWh en application de la TVA à 5,5 % en vigueur et décide de :

- Signer la convention à intervenir et tous les documents en découlant à compter du 1^{er} novembre 2014,
- Signer les avenants en moins-value ou dépourvus d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant initial de la convention.

14-318 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – PATRIMOINE – Mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés – Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés, passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en place des contrats de fourniture, d'acheminement de Gaz Naturel et services associés, passé sur le fondement d'accords-cadres.

14-319 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES - VOIRIE – Viabilité hivernale – Organisation avec le Conseil général de l'Eure – Convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve les dispositifs mis en place,
- décide de s'associer au Conseil général de l'Eure pour la mise en œuvre des prestations liées à la viabilité hivernale sur la période allant du 15 novembre de l'année N au 31 mars de l'année N+1. La convention sera conclue pour une durée de trois ans et sera tacitement reconductible pour la même période,
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention, les avenants éventuels, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'organisation de la viabilité hivernale.

14-320 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement d'un parking sur la commune du Vaudreuil – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'aménagement complémentaire du parking de la rue Papavoine sur la commune du Vaudreuil et autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune du Vaudreuil à hauteur de 32,50 % du coût final H.T des travaux d'aménagement, estimés à la somme de 105 000 € HT.

14-321 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la voirie sur la commune de Criquebeuf sur Seine – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'aménagement de voirie des ruelles des Saules et Romaine sur la commune de Criquebeuf Sur Seine et autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Criquebeuf Sur Seine à hauteur de 32,50 % du coût final H.T des travaux d'aménagement, estimés à 16 250 € H.T.

14-322 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du Service Jeunesse au profit de la commune d'Alizay

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du Service Jeunesse entre la commune d'Alizay et la Communauté d'agglomération Seine-Eure du 13 au 17 octobre 2014.

Le Conseil communautaire dit également que la commune d'Alizay reversera le coût de cette mise à disposition égal au traitement indiciaire et régime indemnitaire de l'agent augmenté des cotisations employeur.

14-323 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels - Comité Technique - Nombre de représentants

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de fixer à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants de l'autorité territoriale et des représentants du personnel pour siéger au Comité Technique.

14-324 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – Personnels contractuels – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – Nombre de représentants

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants de l'autorité territoriale et des représentants du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 1 h 30.

Le Président,

Par délégation
Le Directeur Général

Bernard LEROY
Philippe LE GAL

